



Congrès du SECS

Le 4 juin dernier s'est tenu le congrès triennal du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

Cette rencontre fut, pour les personnes déléguées au congrès, l'occasion d'élire vos représentants au SECS.

Présidence : Pascal Côté
1^{re} vice-présidence : Christian Plante
2^e vice-présidence : Johanne Laliberté
Trésorerie : Simon Bernier
Secrétariat : Poste vacant

Le congrès a aussi accepté la hausse de cotisation syndicale de 0,1 % qui était proposée.

Les enjeux auxquels nous serons confrontés dans un proche avenir sont nombreux et nécessiteront l'implication de toutes les ressources dont nous disposons ainsi que l'implication de tous les membres que nous représentons.

Que ce soit pour la négociation des matières locales, l'intégration des EHDAA en classe ordinaire ou la préparation de la prochaine ronde de négociation nationale, nous devons évaluer chaque dossier au mérite en prenant pour partie la défense des intérêts supérieurs des membres du SECS. C'est l'engagement que nous avons pris en posant nos candidatures à l'exécutif du syndicat.

Pascal Côté

Assurance-emploi

Comme à chaque année, l'arrivée des températures plus chaudes nous amène forcément à parler d'assurance-emploi. Toutes les enseignantes et enseignants sous contrat à temps partiel, à la leçon, à taux horaire ou en suppléance peuvent compléter une demande d'assurance-emploi.

Pour vous faciliter la tâche, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet au www.secscsq.org et à cliquer sur « Assurance-emploi ». Vous y retrouverez l'information qui nous est acheminée par le bureau d'assurance-emploi à l'attention du personnel enseignant afin que vous puissiez compléter votre demande en ligne.

Affectation 2008-2009

Suite au processus d'affectation, la commission scolaire a confirmé quatre mises en disponibilité et deux non-rengagements au 1^{er} juillet 2008.

Secteur des jeunes (secondaire) :

- 1 mise en disponibilité en anglais;
- 2 mises en disponibilité en éducation physique;
- 1 mise en disponibilité en musique;
- 1 non-rengagement en cheminement particulier continu;
- 1 non-rengagement en sciences humaines.

Pour celles et ceux qui ont complété une demande de poste disponible, je vous rappelle que votre demande demeure valide jusqu'au 6 septembre prochain. Il arrive régulièrement que des mouvements s'effectuent durant la saison estivale.

Secteur jeunes : selon la clause 5-1.14.04, la commission scolaire ajoutera, pour le 30 juin, le

nom de celles et ceux ayant enseigné sous contrat à temps partiel à la commission au cours de l'année scolaire en cours après avoir enseigné sous contrat à temps partiel à la commission lors de 2 des 3 années scolaires précédentes.

Secteur adultes : selon la clause 11-2.09.03, la commission scolaire, selon sa décision et pour le 1^{er} juillet, ajoutera à la liste de rappel, le nom de l'enseignante ou de l'enseignant qui est légalement qualifié et qui a dispensé un minimum de 180 heures d'enseignement au cours de l'année scolaire précédente.

Secteur de la formation professionnelle : selon la clause 13-2.10.03, la commission scolaire, selon sa décision et au 1^{er} juillet, ajoutera à la liste de rappel, le nom de l'enseignante ou de l'enseignant qui est légalement qualifié et qui a dispensé un minimum de 240 heures d'enseignement au cours de l'année scolaire précédente.

Je vous rappelle les dates pour le bassin du mois d'août :

- Le mardi 12 août, pour le préscolaire et le primaire;
- Le jeudi 14 août, pour le secondaire;
- Le mardi 19 août, pour le secteur des adultes.

Les enseignantes et enseignants concernés devraient recevoir par courrier en juillet la liste de priorité mise à jour ainsi que la convocation pour le bassin visé. Nous vous demandons de bien vérifier cette liste et de communiquer avec la commission scolaire si vous aviez des modifications à y apporter.

Nous avons demandé à la commission scolaire de bien vouloir afficher, avant les bassins, une liste provisoire des postes et parties de postes sur le site internet de la commission dans le but de vous aider à faire certains choix. L'employeur nous a dit qu'il tenterait d'afficher, sur son site Internet, une liste provisoire le 8 ou le 11 août. Il est à noter que la liste officielle de ce qui est disponible pour un bassin est toujours distribuée la journée même du bassin.

Périodes de paye

La dernière paye du mois de juin, pour toutes les enseignantes et tous les enseignants, sera versée le 26 juin 2008. Pour celles et ceux qui ne détiennent pas un contrat à temps plein, vous devriez recevoir à cette date 40/260 unités payées (l'équivalent de 4 payes). Pour les enseignantes et enseignants à temps plein les périodes de paye de la saison estivale sont les suivantes :

Période de paye	Date du paiement	# de jours payés
1 ^{re}	10/07/2008	10
2 ^e	24/07/2008	10
3 ^e	07/08/2008	10

Négociation de l'entente locale

Vous nous avez retourné, jusqu'à maintenant, plus de 170 cahiers de consultation en vue de la prochaine période de négociation locale. Certains de ces cahiers ont été complétés individuellement, certains l'ont été en groupe.

Compte tenu que les travaux du comité de négociation ont été ralentis ces deux derniers mois dû à la période d'affectation et aux enjeux du dernier congrès du S.E.C.S., nous sommes toujours ouverts à la réception de vos commentaires et suggestions en vue du renouvellement de l'entente locale. Le cahier de consultation étant toujours disponible sur notre site internet au www.secsqsq.org, ne vous gênez pas, d'ici la fin de l'année scolaire ou lors de la période estivale, pour nous l'acheminer au bureau par courrier ou télécopieur si ce n'est encore fait.

Le comité de négociation procèdera à l'analyse des cahiers reçus tôt au début de la prochaine année scolaire pour faire une présentation lors d'une assemblée générale qui devrait se tenir en octobre. Si tout va bien, nous pourrions officiellement débiter les discussions avec la partie patronale dès novembre 2008. Ce dossier reste à suivre...

Campagne pour l'éducation publique

Au cours de l'hiver, nous vous avons consulté sur des orientations à prendre afin de promouvoir et rehausser l'éducation publique.

Pour chacun des trois axes retenus, des moyens d'action vous ont été suggérés pour être priorisés. Voici donc les résultats :

Axe 1 : Promouvoir la mission publique de l'éducation.

Priorité des membres du SECS :

- 1) Assurer de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour toutes et tous.
- 2) Assurer un financement public adéquat de l'éducation publique, du préscolaire à l'université.
- 3) Abolir progressivement le financement public des écoles privées.

Axe 2 : Une éducation de qualité tout au long de la vie.

Priorités retenues :

- 1) Revoir l'intégration des élèves en difficulté pour mieux en baliser les limites et les possibilités.
- 2) Réduire le nombre d'élèves par classe.
- 3) Soutenir les jeunes et les adultes dans leur parcours éducatif à tous les ordres d'enseignement par la mise en place de mesures et de services adéquats.

Axe 3 : Améliorer les conditions d'exercices.

Priorités retenues :

- 1) Reconnaître et valoriser le travail du personnel de l'éducation.
- 2) Contre l'épuisement professionnel.
- 3) Favoriser l'insertion professionnelle du nouveau personnel de l'éducation.

Ces priorités ont été présentées lors du rendez-vous CSQ en éducation régions Chaudière-

Appalaches et Capitale Nationale. Des rendez-vous semblables se sont tenus à la grandeur du Québec pour recueillir l'opinion de l'ensemble des membres de la CSQ à l'égard des trois axes proposés.

La suite de ces consultations sera de porter publiquement le message lancé par les membres de la CSQ ainsi qu'auprès des décideurs. Nous aurons également à soutenir et promouvoir la plateforme qui émergera de ces consultations afin de faire de l'éducation un enjeu prioritaire pour les prochaines années.

Pascal Côté

Les limites de l'intégration

Les résultats de la consultation que nous avons menée en mai à l'égard des balises et limites à mettre en place lors de l'intégration d'élèves HDAA en classe ordinaire sont unanimes : les propositions¹ avancées par la FSE sont toutes endossées par les enseignantes et enseignants, autant par les membres du SECS que par l'ensemble des membres de la FSE.

Dans ce contexte, le plan d'action annoncé par la ministre Courchènes le 11 juin dernier² ne peut que nous laisser sur notre appétit.

En effet, nous souhaitons des changements rapides dans les classes, des balises claires et précises quant aux limites de l'intégration ainsi qu'une définition sans ambiguïté de la notion de contrainte excessive sur l'ensemble de la classe³.

Nous reconnaissons tout de même certaines avancées de la part de la ministre, notamment l'injection de 56,3 millions de dollars pour la réduction du nombre d'élèves par classes en milieu défavorisé ainsi que l'injection annuelle de 3,5 millions pour la libération ponctuelle d'enseignantes ou enseignants qui accueillent plusieurs EHDAA dans leur classe.

Il reste toutefois à voir comment les mesures annoncées se traduiront au quotidien.

¹ Les propositions sont accessibles au www.secsq.org

² Loi sur l'Instruction publique, art. 235.

³ www.mels.gouv.qc.ca

Nous devons être très vigilants dans le suivi de l'application de ces mesures pour qu'elles correspondent réellement à l'aide annoncée.

Pour nous, ce n'est qu'un début, il y a encore énormément à faire à l'égard de l'intégration des élèves HDAA en classe ordinaire.

Pascal Côté

*Dans la perspective de la négociation nationale de 2010, devrait-on aller de l'avant dans un engagement formel SISP en créant le **SISP-Négociation** ?*

Tout au long de l'année, cette question a suscité de nombreux échanges et soulevé plusieurs interrogations et débats lors de nos rencontres au Conseil général de la CSQ.

Rappelons que le Secrétariat Intersyndical des Services Publics (le SISP) a vu le jour au cours de la dernière ronde de négociation pour faire un contrepoids à l'autre front commun (CSN-FTQ) dans le but de négocier les sujets intersectoriels. Aujourd'hui le SISP est composé de la CSQ, du SFPQ, du SPGQ, de la FIQ et de l'APTS. Au total, ces cinq organisations syndicales comptent plus de 300 000 membres.

La question se pose donc pour 2010 : doit-on aller de l'avant dans un engagement formel en créant le SISP-N ?

Nous devons admettre qu'une négociation à 300 000 nous permettrait sans doute d'établir un rapport de force plus significatif devant un employeur toujours plus vorace. Un front commun avec les autres centrales syndicales serait toujours possible, mais notre présence y serait assurée en SISP. Il est important de réaliser que tout ne serait pas négocié en SISP-N. Seuls les sujets touchant l'ensemble des groupes et négociés à une table dite centrale, à savoir les paramètres salariaux et les primes, les droits parentaux, les disparités régionales et la retraite seraient confiés à cette nouvelle entité.

Dès l'automne, vous aurez l'occasion de donner votre point de vue sur la création de ce nouveau regroupement. Entre-temps, je vous invite à lire le bulletin du SISP « force publique » ou à visiter le www.csq.qc.net pour en apprendre plus.

Grille horaire au primaire

À la suite d'une problématique qui a eu lieu à l'école primaire de Beaubien, l'employeur a décidé de travailler à l'uniformisation de la grille horaire dans les écoles primaires du territoire. L'exercice avait pour but de s'assurer non seulement du respect du régime pédagogique mais aussi du respect de la tâche de chaque enseignante et de chaque enseignant.

Les résultats de ces travaux, si ce n'est déjà fait, seront probablement présentés au C.P.E.E. ou à l'ensemble des enseignantes et enseignants de chaque école, selon le cas. Nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous si vous constatez des problèmes à la suite de ce qu'on vous aura présenté afin que nous puissions tenter de les résoudre dans les meilleurs délais.

Nomination des délégués pour 2008-2009

En juin, chaque école ou chaque centre doit nommer la personne déléguée syndicale pour l'année scolaire suivante. Retourner le formulaire reçu avec cet INFO.

Aux retraitées et retraités du 30 juin 2008

Toutes les personnes qui prennent leur retraite à la fin de la présente année scolaire doivent remettre leur démission à la commission scolaire en date du 1^{er} juillet afin de ne pas perdre de bénéfices. Au besoin, vous pouvez utiliser le formulaire C-10 du Petit guide syndical.

Fermeture du bureau

Le bureau sera fermé du 27 juin (12h00) jusqu'au 8 août 2008 inclusivement.

À toutes et à tous de très bonnes vacances!